Andrzej Skwara

DEUX PROJETS DE PAIX PERPETUELLE EN EUROPE DU XVIIIEME SIECLE

Artykul przedstawia porównanie dwóch projektów utrzymania trwałego pokoju pomiędzy narodami Europy stworzone przez dwóch autorów różnego pochodzenia, abbé de Saint-Pierre'a i Stanisława Leszczyńskiego. Obydwa projekty powstały w okresie europejskiego oświecenia. Abbé de Saint-Pierre konstruuje swój projekt na powstaniu instytucji ponadpaństwowych, których zadaniem byłoby utrzymanie pokoju w Europie. Autor kładzie nacisk na edukację panujących w celu przekonania ich, że czas pokoju jest dla nich bardziej korzystny niż czas wojny, która niszczy bogactwa i utrudnia rozwój handlu. Leszczyński podkreśla, że pokój jest sam w sobie nośnikiem rozwoju ludzkości. W odróżnieniu od abbé de Saint-Pierre'a opiera swój projekt pokoju na rzeczywistości politycznej istniejącej w Europie na początku wieku oświecenia. Obydwa projekty, mimo że oparte na różnych zasadach, mają ten sam cel osiągnięcia trwałego stanu pokoju w krajach europejskich. Obydwa kładą również akcent na konieczność zmiany rycerskiego i feudalnego modelu osobowości władcy.

La guerre est présente dans l'histoire de l'humanité depuis ses origines. Comme écrit Janine Chanteur « tout se qui est vivant se bat, les hommes, les animaux et, en dépit de leur fixation au sol, les plantes elles-mêmes»¹. Même si, en analysant l'histoire de coexistence des peuples, il est plus souvent question de la guerre que de la paix, même si l'art de la guerre a trouvé autant d'élèves, les malheurs causés par la guerre forcent les gens à se poser cette question fondamentale, à savoir si « l'homme est un être créé pour la guerre » ou au contraire, s'il se laisserait définir uniquement avec la notion de la paix. Ce problème est avant tout présent dans la pensée philosophique

¹ Chanteur J. L'homme est-il un être pour la guerre ?. W : Goyard-Fabre S. (dir.). La Guerre, Actes du Colloque de Mai 1986. Caen 1986. s. 13–35.

-

qui base ses conceptions sur la définition de la nature humaine. Pour les uns cette nature est pacifiste, pour les autres elle est belliqueuse et seules les structures sociales peuvent la contraindre de vivre dans la paix. A travers les siècles, des philosophes, des écrivains et des politiciens ont essayé de proposer des solutions pour définir la coexistence des pays européens sans nécessité de faire la guerre.

L'objectif de cet article est de présenter deux projets de paix perpétuelle entre les pays européens qui ont été créés par deux auteurs d'origine différente, l'abbé de Saint-Pierre et Stanislas Ier Leszczynski, mais qui ont vu le jour sur le même sol français.

L'Europe au XVIIIème siècle, surtout au début du siècle, a connu une période de guerres incessantes traversant le continent de l'Ouest à l'Est. Il suffit de rappeler les guerres de Succession d'Espagne, d'Autriche ou de Pologne.

Rien d'étonnant, que dans cette situation, comme le remarque Andrzej J. Zakrzewski, le désir de la paix apparaît plus fortement et que les penseurs du siècle des Lumières ont essayé d'analyser les causes des guerres et de trouver des remèdes qui puissent garantir une paix durable entre les pays européens². L'état de ces réflexions est résumé par l'article « Paix » dans la *Grande Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert³. L'analyse de cet article permettra de connaître le niveau de connaissances de la société où les deux penseurs ont vécu et où ils ont médité leurs projets.

L'auteur de l'article, qui est le Chevalier Louis de Jaucourt, commence par donner une brève définition du terme de la paix:

C'est la tranquillité dont une société politique jouit ; soit au-dedans, par le bon ordre qui règne entre ses membres, soit au dehors, par la bonne intelligence dans laquelle elle vit avec les autres peuples.

Ensuite l'auteur passe à la définition de la guerre. Contrairement aux idées de Hobbes pour qui l'homme de sa nature est égoïste et son unique désir est de veiller à son propre bien même par la violation des droits d'autrui, le Chevalier Louis de Jaucourt écrit que la guerre n'est pas l'état naturel de l'homme. Elle est résultat de l'injustice humaine, elle est maladie politique, elle témoigne de la faiblesse de l'organisation politique de la société. Selon lui, la guerre n'a que des effets négatifs: elle dépeuple les pays,

_

² Zakrzewski A.J. Stanisława Leszczyńskiego "Idea wiecznego pokoju". Kraków 2004, s. 135 i nast.

³ Jaucourt L. de. Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, t. XXIV article « Paix ». Paris 1757. s. 293–298.

elle cause la désorganisation de la vie publique, elle menace la propriété et la vie privée, elle permet de soumettre les gens aux lois dictées par le plus fort, elle détruit le commerce et l'agriculture.

Puisque les guerres ne sont pas dans la nature de l'homme, quelles en sont les causes essentielles? L'une des plus importantes est la méfiance entre les peuples suite à laquelle les nations, pour une raison insignifiante, prennent les armes dans l'espoir de gagner plus que la Providence et leur prévoyance ne peuvent leur apporter. La cause suivante résulte de l'attitude des souverains qui, en voulant renforcer et élargir leur pouvoir, traversent les frontières des pays voisins et essayent de dominer de nouveaux sujets, en augmentant de cette façon le nombre des gens opprimés. Enfin, les courtisans, les ministres et les militaires qui par la nature de leur occupation se trouvent en opposition à la paix ont aussi leur rôle dans l'apparition des guerres.

L'article *traité de Paix* introduit des idées qui sont à la base de la politologie. Le traité de paix est ce type de contrat international qui ne peut être mis en question dans aucune situation.

[...] les traités de paix sont ceux que les peuples doivent regarder comme les plus sacrés et les plus inviolables, rien n'est plus important au repos et à la tranquillité du genre humain.

L'auteur traite aussi du concept de la guerre juste et du traité de paix qui la termine. Dans ce cas-là, le traité de paix doit respecter les conditions définies. Les peuples et les souverains qui croient pouvoir arbitrairement décider quelle guerre est juste et quelle guerre ne l'est pas ne peuvent pas s'attendre à ce que les conditions du traité de paix dictées par eux soient reconnues par l'opinion internationale si elles portent préjudice de façon flagrante à la partie vaincue. D'autre part, les traité de paix ne peuvent pas être annulés sous prétexte qu'ils ont été conclus par force. Pour que les traités soient durables, ils ne peuvent pas garantir des avantages uniquement au vainqueur, sinon il peut être forcé par l'opinion internationale de rendre ce qu'il a annexé suite à une guerre injuste.

Dans cet état d'esprit, la France a vu naître deux projets de paix perpétuelle, pensés par deux auteurs ayant deux origines et deux mentalités différentes quoique tous les deux très proches des évènements politiques de leur époque.

Commençons par rappeler brièvement les étapes essentielles de leur biographie.

Charles Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre, naquit à Saint-Pierre-Eglise en Normandie le 18 février 1658. Après la mort de son père, il déménagea à Paris et devint aumônier de la belle-sœur de Louis XIV et mère du futur Régent, duchesse d'Orléans, ce qui lui permit de suivre de près les évènements politiques sous le règne de Louis XIV. Il fut même présent à Utrecht quand la France négocia le traité de paix après la guerre de la Succession d'Espagne dans les fonction du secrétaire de l'abbé de Polignac. Membre de l'Académie Française, il en fut exclu suite à la parution de son Discours sur la polysynodie. Dans ce texte, la critique de l'administration de Louis XIV était explicite, l'accusation de l'incompétence était transparente tout au long du texte. Le Régent se sentit visé puisque l'abbé de Saint-Pierre n'hésitait pas à critiquer les bases du gouvernement monarchique. L'Académie fut scandalisée et lors de la séance du 6 mai 1718 l'exclusion de l'abbé de Saint-Pierre fut votée à l'unanimité moins une voix, selon d'Alembert celle de Fontenelle. L'abbé de Saint-Pierre fut aussi connu comme fondateur du Club de l'Entresol où se réunissait à l'entresol de l'hôtel du président Hénault quelques aristocrates libéraux, échangeant leurs informations sur les problèmes d'actualité. Il fut mort à Paris en 1743.

Stanislas Ier Leszczynski naquit le 20 octobre 1677à Lwow, capitale du palatinat de Russie à cette époque-là. En remplacement de son père, il devint palatin de Posnanie et après échanson de la couronne. Il fut élu roi de Pologne une première fois à la diète de 1704 avec l'appui du roi de Suède Charles XII. Il fut contraint de s'enfuir après la défaite de Poltava (1709). Réélu par la diète en 1733 avec le soutien de Louis XV, époux de sa fille Marie Leszczynska, après quelques semaines de règne, il fut de nouveau chassé par les troupes russes et autrichiennes et dut se réfugier à Danzig puis à Königsberg. Il renonça à la couronne polonaise au traité de Vienne, mais garda son titre et reçut les duchés de Bar et de Lorraine à titre viager. Il vécut à Lunéville de 1733 jusqu'à sa mort en février 1766.

Les idées pacifistes de l'abbé de Saint-Pierre sont contenues principalement dans son oeuvre *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, édité pour la première fois à Utrecht en 1713. Pendant la vie de l'abbé, il y a eu encore beaucoup d'éditions de ce projet dans les versions augmentées. L'obsession de l'abbé était de tout faire pour convaincre son lecteur, donc aussi les souverains de l'Europe, de la nécessité et de l'utilité de signer son traité de paix. Il distribue son texte à toute personne qui voulait le lire en attendant les remarques et les objections quant à ses propositions. Ensuite, dans les éditions suivantes, il cite ces objections et donne ses arguments pour y répondre.

Lui-même, il explique ainsi les raisons pour lesquelles il a entrepris de rédiger son oeuvre:

[...] touché sensiblement de tous les maux que la Guerre cause aux Souverains d'Europe et à leurs Sujets, je pris la résolution de pénetrer jusqu'aux prémiéres sources du mal, et de chercher par mes propres réfléxions si ce mal était tellement attaché à la nature des Souverainetez et des Souverains, qu'il fût absulument sans reméde, je me mis à creuser la matière pour decouvrir s'il étoit impossible de trouver des moyens praticables pour terminer sans Guerre tous leurs differens futurs, et pour rendre ainsi entre eux la paix perpétuelle⁴.

L'abbé base son projet sur l'efficacité des lois, sur la nécessité de l'organisation juridique du maintient de la paix à l'aide de l'institution européenne constituée par les Etats signataires du traité et dont l'activité et les compétences seront strictement déterminées. Comme l'écrit Simone Goyard-Fabre⁵, il est certain que pour l'abbé de Saint-Pierre les lois, seules, seront garantes de sûreté et de paix.

Il adresse son projet à tous les souverains de l'Europe chrétienne. Il leur propose de désigner des mandataires qui se réuniront dans une ville d'Europe pour créer le traité fondant une sorte d'Union des Etats européens pour maintenir la paix et le développement libre du commerce. En s'inspirant des idées de Hobbes où paraît puiser le système de pensée de l'abbé, if fait référence au droit naturel dans lequel la sûreté est la valeur fondamentale.

Ces mandataires créeront ensuite un organe suprême appelé par l'abbé Diète ou Sénat. Chaque Etat accédant à l'Union disposera d'une voix dans ce parlement européen. Selon Saint-Pierre, il suffit deux Etats pour commencer le procès d'unification des pays européens, mais ils doivent être assez puissants pour que leur alliance puisse durer et encourager les autres pays.

Dans son oeuvre, l'auteur présente la proposition du texte du traité de paix qui est divisé en deux parties principales. La première est constituée de 12 articles fondamentaux dont l'éventuelle modification devra être acceptée par tous les députés et 8 articles importants dont le contenu pourra être changé par la majorité des trois quarts des voix et dans la phase initiale de l'Union même par simple majorité. Pour garantir de façon plus solide le

_

⁴ Abbé de Saint-Pierre. Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe. Paris 1986. s. 9.

⁵ Goyard-Fabre S. Présentation. W: Abbé de Saint-Pierre. Projet pour rendre la Paix perpétuelle en Europe. Paris 1981.

maintient de l'Union, l'auteur propose d'élargir progressivement le nombre des articles fondamentaux et ainsi renforcer l'unanimité des souverains d'Europe dans la compréhension de leurs intérêts.

Voici le résumé des articles les plus importants:

L'article premier constate que l'Union sera formée pour maintenir la paix en Europe. Elle tendra à ce que le plus grand nombre des pays européens y accèdent et à signer des traités de paix avec les pays musulmans.

Le deuxième article prévoit que la diète européenne n'influencera pas la manière de gouverner dans les pays sauf quand sera menacé l'ordre politique jusqu'alors établi. La même disposition concernera la façon d'hériter le trône, la façon d'organiser l'élection ou les droits inscrits par exemple dans les *Pacta conventa*. Quiconque s'élèvera à main armée contre le souverain sera puni et ses bien seront confisqués.

Ensuite l'Union se porte garante de l'état des frontières à la date de la signature du traité. Les souverains signataires s'engageront à renoncer définitivement à leurs prétentions, surtout territoriales, envers les autres membres et envers ceux qui accèderont plus tard à l'Union. (art. 4)

L'article huit décrit la procédure de trancher les différends entre les Etats de l'Union. Pour cela, il prévoit l'existence de l'institution de l'arbitrage. Le souverain qui s'élèvera à main armée avant la sentence ou contre la sentence sera déclaré ennemi de l'Union. Elle lui déclarera la guerre jusqu'à son désarmement et à l'exécution de la sentence de la Diète.

Enfin le dixième article définit la façon de financement de l'Union proportionnellement aux revenus et à la situation économique de ses pays.

Pour convaincre les souverains de la nécessité de créer cette Confédération, l'abbé de Saint-Pierre développe longuement les profits qu'elle peut apporter à chacune des puissances européennes. D'abord il démontre que la vrai gloire du prince est mesurée par le bien qu'il procure à l'humanité. Ensuite, il décrit les causes pour lesquelles les peuples s'élèvent les uns contre les autres. Sans le système d'arbitrage, les différends ne pourront jamais être définitivement résolus, car la partie vaincue qui a été forcée de signer un traité de paix désavantageux, une fois qu'elle reprendra ses forces reviendra à ce même différend. En comparant les fruits d'une guerre victorieuse avec la mort de milliers d'hommes, avec les dépenses supportées, avec l'épuisement de toutes les ressources, l'abbé constate que l'on sort de cette guerre plus vaincu que vainqueur.

Saint-Pierre insiste sur les profits résultants du maintient d'une paix durable. Les Etats pourront dépenser nettement moins pour l'entretien de

l'armée et des places-fortes et le commerce qui se développera librement améliorera la vie de leurs citoyens et augmentera les richesses du prince.

L'abbé croyait en la bonté de la nature humaine. Il pensait qu'il suffit d'éclairer les esprits des souverains, les convaincre d'adopter le système des valeurs parmi lesquelles la paix sera considérée comme valeur suprême pour qu'ils fassent des efforts pour la rendre durable.

Quant à Leszczynski, ses idées de paix sont contenus principalement dans six textes écrits entre 1740 et 1758, dont les manuscrits sont gardés dans la Bibliothèque Municipale de la ville de Nancy dans un recueil intitulée: Ouvrages manuscrits du feu roi de Pologne Stanislas I, la plupart écrits de sa main. Ces textes sont les suivants: Projet de triple alliance contre les Moscovites, Lettre d'un Suisse à son correspondant en Hollande, De l'affermissement de la paix générale, Lettre d'un Suisse à son ami, J'ai parcouru plusieurs auteurs, Entretien d'un Européen avec un insulaire du Royaume de Dumocala.

Leszczynski reconnaît que la paix est une valeur qui est porteuse du développement de l'humanité. A la différence de l'abbé de Saint-Pierre, il base son projet de paix internationale sur la réalité politique existante en Europe dans la première moitié du siècle des Lumières. Le début du XVIIIème siècle, quand Stanislas participait activement dans la politique européenne en se liant à la politique de Charles XII, roi de Suède, se caractérise par les guerres incessantes et par l'instabilité des alliances et des conventions politiques. Les intérêts politiques et économiques divergents parmi les acteurs principaux de la scène politique de l'Europe de l'Ouest ne permettent pas d'apercevoir à temps la puissance grandissante de la Russie qui s'étant opposée efficacement à l'Empire Ottoman et ayant écrasé les Suédois à Poltava en 1709, est entrée très activement sur la scène politique européenne.

Stanislas écrit dans l'essai intitulé Coup d'ail sur la Russie:

Bientôt la Russie sera, si elle ne l'est déjà, en état de se faire craindre du reste de l'Europe, et si l'on ne prévient pas de bonne heure les inconvénients qui pourrait en résulter, que deviendra l'équilibre tant vanté? Si on laisse la Russie se mêler trop avant dans les affaires générales, ce sera bientôt à elle à donner des lois qu'elle se sentira en état de faire respecter⁶.

D'après Stanislas, le pays qui directement empêchait la Russie d'entrer en contact avec l'Europe occidentale était la République de Pologne qui traditionnellement avait une politique antirusse et constituait le bastion du catholicisme le plus éloigné à l'Est. Cette situation a changé quand la Russie

⁶ Mme de Saint-Ouën. Oeuvres choisies de Stanislas roi de Pologne, duc de Lorraine, de Bar etc. Paris 1825, s. 256.

a dominé la Pologne au cour du premier règne de Stanislas. De plus, suite à l'alliance de deux maison impériales en 1726, la Prusse a quitté le camps franco-anglais en reconnaissant la Pragmatique Sanction. La politique active des Habsbourg envers l'Angleterre a aussi aboutit à la reconnaissance de la Sanction par Hanovre et par l'Angleterre. Dans cette situation, la France a été obligée de chercher des alliés à l'Est de l'Europe pour ne pas rester seule face à ses rivaux. C'est pourquoi elle a multiplié les efforts de sa diplomatie en Pologne en essayant de construire une fraction pro française ce qui s'est traduit par la réélection de Stanislas Leszczynski sur le trône polonais en 1733. Cependant le soutient militaire français trop faible et le manque de conviction du cardinal de Fleury quant à la réussite de cette alliance face à l'attitude décidée de la Russie ont causé non seulement la chute du roi polonais, mais aussi l'abandon définitif de cette orientation politique.

Face à cette situation, Stanislas donne la forme écrite à ses idées pacifistes dans son premier texte qui est écrit sous forme d'une lettre adressée au cardinal de Fleury intitulé *Projet de triple alliance contre les Moscovites*. Il propose de créer une alliance entre trois pays: la France, la Suède et la Pologne qui, selon lui, peut être l'unique garant du maintien de la paix dans la situation politique existante. Il donne un rôle particulier à la France qui sous le règne de Louis XVI et de son ministre, le cardinal de Fleury, est la seule capable d'assurer cet état de paix durable. Lui-même, il se voit expert des « affaires du Nord » compte tenu de ses connaissances des relations politiques en Europe centrale et orientale. La condition fondamentale de réussite d'un tel projet est le changement de l'attitude de Marie-Thérèse qu'il faudrait convaincre de rompre la coopération avec les puissances maritimes (c'est-à-dire l'Angleterre et la Hollande). Ce serait possible à condition que la France reconnaisse la Pragmatique Sanction et qu'on arrive à empêcher la collaboration de la Russie avec les puissances maritimes.

Pour garantir donc la paix en Europe, la diplomatie française devrait s'efforcer à rompre l'alliance entre l'Autriche et les puissances maritimes, c'est-à-dire l'Angleterre, la Hollande et le Danemark et par là arriver à limiter l'influence de Moscou. Ce serait possible uniquement quand la Pologne sera assez forte et protégée par des pactes solides et sûrs pour pouvoir s'opposer à la Russie. Il envisage d'organiser une opposition à l'intérieur de la République de Pologne contre l'influence russe et de convaincre le roi polonais Auguste II que dans son intérêt est de se libérer du joug de Moscou.

L'évènement qui fait modifier les concepts de Stanislas est le traité de paix signé à Aix-la-Chapelle en 1748 qui a mit fin à la guerre de la Succession d'Autriche. Stanislas le voit comme un modèle de sagesse et de

désintéressement grâce à l'attitude du roi français qui a accepté de conclure la paix sans annexer de terres. C'est en se fondant sur l'esprit de ce traité qu'il médite un nouveau projet de paix pour l'Europe, exprimé dans ses autres textes pacifistes. La France, au moment où elle manifestait sa volonté de renoncer aux conquêtes, était selon lui en mesure de prendre la tutelle des autres Etats européens et de devenir leur modérateur et leur arbitre. Comme elle a atteint ses frontières naturelles et comme elle est arrivée au comble de sa puissance, elle pouvait désormais s'efforcer uniquement pour assurer son développement économique et sa prospérité intérieure. Non seulement elle n'a plus rien à désirer pour elle-même, mais elle seule est en mesure de juger les différends de tous les autres princes et d'empêcher le plus faible d'être la victime d'un agresseur trop puissant. Le développement du projet de paix de Stanislas est basé sur la distinction entre deux systèmes politiques: les républiques et les monarchies. Selon lui, les républiques ne cherchent aucune expansion, car le bien suprême réside à leurs yeux dans la liberté. Le fait d'entreprendre une guerre serait pour elle trop risqué ; elles pourraient devenir esclaves et donc perdre ce qui leur est le plus cher. Les monarchies, au contraires, se fondent sur le principe que leur prince est naturellement porté à la gloire et donc à la conquête, c'est-à-dire à la négation des libertés. Il en est ainsi pour la Russie, pour la Prusse et aussi pour la France, mais celle-ci constitue un cas particulier. Ayant atteint ses limites naturelles après le traité d'Aix-la-Chapelle, elle a abandonné toute volonté de conquête. Elle possède donc la force des monarchies et l'esprit de paix des républiques. La sûreté suffisante de la paix, c'est-à-dire le principe de fonctionnement de son projet de paix durable serait donc l'union républicaine des pays avec la France qui en prendrait la tête.

Les deux projets, quoique basés sur des principes différents, ont le même objectif, celui d'arriver à l'état de paix durable entre les pays européens. Les deux ont aussi mis l'accent sur la nécessité de changement du modèle de personnalité du monarque dont le devoir principal traditionnel était d'être héroïque et d'agrandir son territoire par voie de conquêtes. Ce trait féodal de la personnalité royale, ayant son origine dans la tradition chevaleresque, est maintenant traité d'anachronique. Le nouveau modèle exige du souverain de nouveaux objectifs: veiller à la prospérité de ses sujets, respecter les lois et les sentences du tribunal, récompenser les mérites et punir raisonnablement les crimes, veiller au développement du commerce et à l'état financier du pays.

Malheureusement, il fallait attendre encore deux siècles pour que la vision de ces deux auteurs commence à se réaliser, pour que les sociétés

contemporaines comprennent que la stabilité politique est liée à la nature des régimes, à la protection des libertés publiques, à l'intervention des tribunaux d'arbitrage, enfin à une morale internationale respectueuse des frontières établis.